

Réunion du conseil municipal du 19 mars 2010

OBJET: CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ PAR RESEAU

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse de celles-ci ;
- Vu le rapport du Maire présentant les motifs de choix du délégataire et de l'économie globale du contrat ;

Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident par délibération :

La procédure suivie a été celle prévue par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT qui a conduit successivement :

- délibération du Conseil Municipal sur le principe de la délégation de service public le 21 août 2009 ;
- avis de publicité et appel à candidature par voie de presse le 10 septembre 2009 ;
- à l'ouverture des plis par la commission constituée en application de l'article L 1411-5 du CGCT le 3 novembre 2009 ;
- au choix dans un premier temps de trois sociétés candidates puis à l'enregistrement de trois propositions le 12 novembre 2009 ;
- à l'audition des entreprises ayant déposées une offre les 22 décembre 2009, 5 janvier 2010 et 8 janvier 2010 ;
- à la décision, prise sur proposition de la commission du 1^{er} mars 2010 et au regard d'un tableau d'analyse des offres des trois sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer Réseau GDS pour un contrat de délégation de service public de 40 ans du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2050.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de délégation de service avec la société Réseau GDS du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2050 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation, ses annexes et la convention de contrôle du branchement privé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sous la présidence de Mme Françoise GARNIER, adjointe au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2009 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	564 807,53 €
Recettes	1026 675,20 €
Excédent	461 867,67 €

Section d'investissement

Dépenses	755 929,36 €
Recettes	605 562,92 €
Déficit	150 366,44 €

Excédent global de clôture 311 501,23 €

Hors de la présence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire, le conseil municipal approuve à 11 voix pour le compte administratif du budget communal 2009.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2009

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 461 867,67 €

au compte R002 pour un montant de 233 416,23 €
au compte R 1068. 150 366,44 € (déficit) et 78 085,-€ (Restes à réaliser)

COMPTE DE GESTION 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

BUDGET PRIMITIF 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le budget primitif 2010 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 030 035,00 €
Recettes	1 030 035,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1 040 885,00 €
Recettes	1 040 885,00 €

EMPRUNT 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le principe de la mise en place d'un prêt d'environ 120.000,- € pour les travaux place Germain Muller, rue de la Mairie, Langass et rue du Chevreuil.

CONTROLE DE LEGIONELLES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal des devis concernant le contrôle de légionelles dans les salles de Loisirs et de la Souffel :

CAR ILLKIRCH

63,- €

16,- €
7,50 €
1, €
1,30 €

AD SCIENTIFIQUE

Recherche

65,- € si négatif
90,- € si positif

Par prélèvement
Frais de déplacement
Frais de prise en charge
1 Flacon

25,- €
60,- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition du Centre d'analyses et de recherche d'Illkirch comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser le montant :

- de 6,- € par jour et par enfant pour les classes de découverte aux enfants domiciliés et scolarisés à Stutzheim-Offenheim

- de 3,- € par jour et par enfant, aux enfants domiciliés à Stutzheim-Offenheim et scolarisés à l'extérieur de la commune.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA KLAMM

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention de 500,- € à l'association La Klamm de Stutzheim-Offenheim à l'occasion de son vingt cinquième anniversaire.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et 2 abstentions de verser le montant de 500,- €.

La dépense est prévue au Budget Primitif 2010.

AUTORISATION

Le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Frédéric ADLOFF domicilié à Stutzheim-Offenheim 8 rue de la mairie, sollicitant l'autorisation de traiter et de décaisser sur une profondeur de 0,60 mètre et d'une largeur de 3,80 mètres le chemin rural au lieu-dit Ueberzwercke sur environ 250 mètres pour la future liaison du chemin rural Rebweg vers le chemin rural du Muehlweg.

Le conseil municipal, à 12 voix pour et une abstention autorise Monsieur ADLOFF Frédéric d'entreprendre les travaux.

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des assurances Groupama, concernant le sinistre d'un feu de friteuse dans la salle de la Souffel du 27/6/2009 d'un montant de 1823,46 €.